ID: 081-200040905-20250918-180925_5_2-DE





DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 12 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Ségur, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	35	Voix délibératives	41
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	36

Titulaires présents : 36 (du début au point 4.6), 35 (du point 5.1 à 8.1), 34 (du point 8.2 à la fin)

ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 4.6), BARILLIOT Christine (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, HAMON Christian (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François (pouvoir de AZEMAR Jean-Louis), LEBLOND Nelly, MALATERRE Guy (jusqu'au point 8.1), MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MERCIER Roland, MILESI Marie, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme (pouvoir de AUZIECH Cécile), TAGLIAFERRI Rosanne, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

CAYRE Chantal (représente SENGES Jean-Marc)

Titulaires excusés: 19 (du début au point 4.6), 20 (du point 5.1 à 8.1), 21 (du point 8.2 à la fin)

AUZIECH Cécile (pouvoir à SOULIE Jérôme), AZEMAR Jean-Louis (pouvoir à KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc (à partir du point 5.1), BARBE Christian, BEX Fabienne, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), ESCOUTES Jean-Marc, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy (à partir du point 8.2), MARTY Denis, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARILLIOT Christine), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SENGES Jean-Marc (représenté), SIBRA Jean-Michel (pouvoir à HAMON Christian), SOURDIN Anne, TESSON Régis, TOUZANI Rachid, VALIERE Jean-Paul.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 18/09/2025-5.2 MODIFICATION DE LA REDEVANCE FINANCIERE SCIC REHAB

Considérant que la Communauté de communes a consenti une convention d'utilisation temporaire du domaine public à la SCIC Rénovation Energétique Habitat Albigeois et Bastides (SCIC REHAB) en date du 15 mai 2025 portant sur l'utilisation professionnelle de deux bureaux à usage exclusif, situés au second étage du bâtiment l'ANNEXE- 32 ter avenue Bouloc Torcatis à Carmaux.

Considérant que depuis le 23 juin 2025, les demande de subventions « MaPrimeRénov » ne peuvent être déposées pour des rénovations énergétiques des logements et que la réouverture du guichet de dépôt des dossiers est retardée au 30 septembre prochain.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID: 081-200040905-20250918-180925

Considérant que les modalités de soutien financier de ce dispositif sont modifiées : priorité aux ménages aux revenus très modestes; quotas limités; nouveaux plafonds de dépenses et critères plus stricts.

Considérant que la SCIC REHAB, dont l'activité est réduite du fait du ralentissement de ce dispositif, a sollicité la Communauté de communes pour une réduction du montant de la redevance aujourd'hui établie à 378 €TTC/mois.

Il est proposé au Conseil de Communauté de consentir une « pause » de loyers pour une durée de 5 mois soit du 1er août au 31 décembre 2025 par avenant à la convention d'utilisation des locaux et de prévoir que :

- les locaux seront mis à disposition gratuitement pendant cette période.
- les frais de domiciliation (boite aux lettres partagée) et de reprographie resteront facturés au réel des consommations.
- les autres conditions du contrat de location restent inchangées.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'arrêt de la redevance financière de 378 €TTC du 1er août au 31 décembre 2025.
- AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 15 mai 2025.
- **PRECISE** que les frais de domiciliation et de reprographie restent dus.
- **PRECISE** que la facturation de la redevance reprendra au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents

> Certifié conforme, Le Président **Didier SOMEN**

Le secrétaire de séance Jean-Louis BOUSQUET